

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 06 septembre 2016

Convocation du 29/08/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 09/09/2016.

L'an deux mil seize, le six septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Yvonne FREMONT, Christophe GIGNON, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Jean-Baptiste ROTTIER, Thierry MARCHAU.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Loïc LAFOURCADE

Bon pour pouvoir :

DCM 2016-51

Destination des coupes de bois – exercice 2017

Le Maire donne lecture de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier concernant les parcelles 16_A et 23_U (taillis)

Après en avoir délibéré,



LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents que le taillis de ces parcelles soit mis en vente au profit des habitants de la commune de La Breille-Les-Pins.

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer l'ONF et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente des parcelles 16_A et 23_U (taillis) auprès des habitants de La Breille-Les-Pins.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 09/09//2016

Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 09/09/2016
Et de la publication, le 09/09/2016